



Date : 11.07.2016

Nombre de pages : 10

Fichier : CRCM2016.07.07

Rédigé par : Véronique GERGAUD/Bertrand
MERRET

Validé par : Bertrand MERRET

L'an deux mille seize, le 7 juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué le 30 juin deux mille seize, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre MEHAIGNERIE, Maire.

Étaient présents :

M. MEHAIGNERIE, Maire, Mme CHARLOT, Mme DUCHESNE, M. MAISONNEUVE, M. LAPAUSE, M. MOREL, Mme BOUQUAY, M. VEILLÉ, Adjoints au Maire, Mme CHEHABEDDINE, Mme CLOAREC, M. HEULOT, Conseillers municipaux délégués, Mme LÉBOUC, Mme MOUCHOTTE, M. SOUVESTRE, Mme de MONNERON, Mme MARTIN, M. TRAVERS, M. BOUVIER, Mme DELANOE, M. PAILLARD, Mme TROPÉE, M. LÉONARDI, M. MORIN, Mme GOZE, M. COIGNARD, conseillers municipaux.

Étaient absents excusés :

M. LEBRY ayant donné son pouvoir à M. MOREL,
Mme MATHIEU ayant donné son pouvoir à Mme BOUQUAY,
M. BESNARD ayant donné son pouvoir à M. MAISONNEUVE,
Mme PRACHT ayant donné son pouvoir à Mme de MONNERON,
M. PASQUER ayant donné son pouvoir à Mme DELANOË,
M. LE MIGNANT ayant donné son pouvoir à Mme MARTIN,
Mme GUERMONT ayant donné son pouvoir à Mme MOUCHOTTE,
M. UTARD ayant donné son pouvoir à M. COIGNARD.

Mmes CHARLOT et CHEHABEDDINE absentes à la question 162.
Mme de MONNERON absente de la question 162 à 181.

Monsieur Gontran PAILLARD a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Diffusion : Le Conseil Municipal et les chefs de services.

DÉCISIONS DU MAIRE

SUJET		AVIS / SUITE A DONNER
1.1	Marchés publics – Restauration de l'enceinte fortifiée à Vitré – lot 1 : maçonnerie / pierre de taille – avenant n°6.	Avenant n°6 au marché n°32/13 attribué à l'entreprise JOUBREL remplaçant les parcelles prévues au marché par celles prévues à l'avenant n°6. L'avenant n°6 entraîne une plus-value de 9 352.38€ HT portant le montant du marché à 552 631.04€ HT.
1.1	Marchés publics – Restauration de l'enceinte fortifiée – maîtrise d'œuvre – avenant n°3.	Avenant n°3 au marché n°59/12 attribué au Groupement De Ponthaud / G. Duport prenant en compte les avenants précédents et notamment la validation de l'APD ayant porté le montant du marché à 125 968.02€ HT et le changement du programme de travaux au regard notamment des chutes de pierres impliquant de traiter en priorité des parcelles non prévues. L'avenant n°3 entraîne une plus-value de 5 934.00€ HT portant le

		montant du marché à 131 902.02€ HT.
1.1	Marchés publics – Mise en place d'un système de vidéo protection dans et autour du parking du Pôle d'Echange Multimodal – lot 1 : mise en œuvre du système.	Marché attribué à l'entreprise SOGETREL de LAILLÉ (35) pour un montant de 112 572.03€ HT (offre de base + option 1). La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Travaux d'extension du manège de l'Etrier – Lot 3.	Marché attribué à l'entreprise BOULANGER de VITRÉ (35) pour un montant de 9 587.11€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Fourniture d'un véhicule utilitaire pour le service voirie	Marché attribué à la Société MARTENAT BRETAGNE de CHANTEPIE (35) pour un montant de 24 000.00€ HT, hors frais d'immatriculation.
1.4	Commande publique – Autres types de contrats – Parking PEM – Contrat de maintenance avec la Société CAME PARKARE pour l'entretien du matériel de paiement automatique	Marché attribué à la Société CAME PARKARE, division stationnement de La Turbie (06) - contrat de maintenance de 2 visites annuelles pour les matériels suivants : 2 distributeurs de tickets, 2 lecteurs de sortie, 4 barrières automatiques, 1 caisse automatique, 1 caisse manuelle, 1 unité centrale de gestion, 4 lecteurs piétons. Le montant de la redevance pour l'année est fixé à 4 450€ HT soit 5 340 € TTC. Le présent contrat est conclu pour une période de 3 ans, à compter de sa date de signature. Il est révisable annuellement selon la formule inscrite au contrat. Le présent contrat est renouvelable tacitement pour la même durée sauf résiliation à sa date anniversaire, notifiée par lettre recommandée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis de 3 mois.
7.10	Finances locales – Divers – Artothèque – Fixation du prix de vente du livre intitulé « Lisières, Conversations avec Lewis Baltz » à l'occasion de l'exposition « Lisières ».	Le prix de vente au public du livre est fixé à 20 € TTC l'unité. Les droits seront perçus par l'intermédiaire de la régie de recettes de l'Artothèque.
7.10	Finances locales – Divers – Contrat de représentation, établissement de concerts et de spectacles, théâtre et assimilé avec le Centre Culturel Jacques Duhamel	<p>Contrat de représentation, passé avec la SACEM de Neuilly sur Seine (92). Ce contrat a pour objet de déterminer dans les limites et conditions prévues au contrat, une autorisation qui s'applique aux auditions musicales données dans les établissements de concerts et spectacles, théâtres et assimilés, au cours de séances de concerts et de spectacles.</p> <p>Il est conclu pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2016 et sera reconduit par période annuelle, s'il n'est pas résilié par la SACEM dans les cas énumérés à l'article 8 ci-dessus ou dénoncé par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé réception, dans un délai de 30 jours minimum avant la date d'expiration de la période en cours.</p>

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

Suite à la démission de Madame Nelly BAUDOUIN de son mandat de Conseillère Municipale de Vitré par lettre du 28 juin 2016 reçue le 30 juin 2016, il convient, conformément à l'article L 270 du Code Electoral, de procéder à l'installation de Madame Pascale GOZE, candidate issue de la même liste et suivant le dernier élu.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 16 juin 2016

M. COIGNARD précise qu'il avait souligné que le coût de 120 000€ lié au fonctionnement du PEM lui semblait très inférieur à la réalité, intervention non reprise au compte rendu.

M. MÉHAIGNERIE souhaite également revenir sur la précédente intervention de M. COIGNARD concernant la vente de la Fleuriais. Si la Ville n'avait pas fait d'effort, la salle de sport de Sainte-Marie dont le coût s'élevait à 2 Millions d'euros (500 000 € de plus avec les contraintes de l'ABF), l'école aurait été en grande difficulté notamment sur le plan sportif. En outre, la longueur de la vente de l'ensemble de la Mériaïs est directement liée à l'absence de Pinel, bloqué au niveau ministériel.

Sous réserve des observations précitées, le compte-rendu est adopté.

162	7.1	Budget principal – DM4	<p>Approuvé à l'unanimité des présents et représentés – Décision modificative N°4 apportée au budget principal 2016.</p> <p><i>M. COIGNARD s'interroge sur l'intitulé de la ligne « versement aux œuvres sociales ».</i></p> <p><i>M. LAPAUSE répond que cette appellation recouvre le versement des cotisations au CNAS, ce sont des charges sociales.</i></p> <p><i>M. MORIN remarque la ligne dédiée au concours d'architecte pour le parcours lumière en dépit du dernier Conseil informel au cours duquel il avait été convenu de laisser les vitréens décider du contenu Il s'interroge sur la place laissée aux vitréens dans la conception du projet.</i></p> <p><i>M. MÉHAIGNERIE estime qu'il n'est pas possible de tenir les délais sans passer par un concours. Les vitréens seront associés au travers d'un groupe de travail dédié au parcours lumière. Des crédits sont donc nécessaires pour lancer la démarche.</i></p> <p><i>Sur la rénovation des vestiaires de la Champagne, il émet des réserves sur les conditions de location à la Région. Il y a une urgence liée à la présence d'amiante mais aussi une urgence financière de savoir si les dotations reçues ne vont pas être en baisse permanente, comme pour le Département qui a diminué sa participation pour la location de la caserne des pompiers. En dépit de son inscription, ce dossier devra repasser devant le Conseil municipal le moment venu.</i></p> <p><i>M. MORIN rappelle que le lycée n'est pas le seul utilisateur de la salle, de nombreuses associations</i></p>
------------	-----	------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

			<p><i>vitréennes y développent des activités.</i></p> <p><i>M. COIGNARD demande des précisions sur la section de fonctionnement et la ligne intitulé « Terrains nus, acquisition terrain rue du Rachapt » qui n'a pas fait l'objet de discussion devant la commission urbanisme.</i></p> <p><i>M. LAPAUSE précise qu'il s'agit d'une ancienne inscription qui ne sera pas réalisée correspondant au secteur haut du parking Texier. Il s'agit d'une récupération de crédits.</i></p>
163	7.5	Subvention exceptionnelle – CLIC – Organisation d'une journée interprofessionnelle sur le thème des limites du maintien à domicile	<p>Approuvé à l'unanimité des présents et représentés - Versement d'une subvention exceptionnelle de 1 891.60€ au CLIC correspondant au montant de la location de la salle Louis Jouvét et la cafétéria du Centre Culturel.</p>
164	7.5	Annulation subvention exceptionnelle « Dojo Pays de Vitré »	<p>Approuvé à l'unanimité des présents et représentés - Annulation de la subvention exceptionnelle « Dojo Pays de Vitré » de 1 500€ qui devait intervenir pour accompagner la fusion des deux clubs, cette fusion étant pour le moment reportée.</p>
165	7.5	Subvention exceptionnelle Aurore tennis de table pour l'organisation du tournoi national de tennis de table les 11 et 12 juin 2016.	<p>Approuvé à l'unanimité des présents et représentés - Versement d'une aide exceptionnelle d'un montant de 350€.</p>
166	7.5	Allocation de vétérance aux anciens sapeurs-pompiers et veuves de sapeurs-pompiers au titre de l'année 2016	<p>Approuvé à l'unanimité des présents et représentés - Versement de l'allocation de vétérance :</p> <p style="padding-left: 40px;"> → Anciens sapeurs-pompiers : 1 189.43 € → Veuves de sapeurs-pompiers : 834.96 € Soit au total 2 024.39 €. </p> <p><i>M. MAISONNEUVE souhaite la gratuité du Parc des expositions pour les sapeurs-pompiers compte tenu des services rendus.</i></p> <p><i>Mme CLOAREC précise que le groupe de travail « vie associative » travaillera à la rentrée sur les différentes tarifications du Parc et la question de la gratuité.</i></p>
167	7.10	Annulation d'un titre de recettes – Parc des expositions	<p>Approuvé à l'unanimité des présents et représentés - Annulation du titre de recettes n° 3313 du 4 décembre 2015 relatif à la facturation de location de matériels en vue de l'organisation d'une manifestation des Etals Paysans Bretons qui a eu lieu le 13 septembre 2015 à Pocé-les-Bois. Cette location ayant fait l'objet par erreur d'une double facturation.</p>
168	7.10	Mise à disposition gratuite de la salle Louis Jouvét / semaine bleue organisée par le C.C.A.S.	<p>Approuvé à l'unanimité des présents et représentés - Mise à disposition gratuite de la salle Louis Jouvét dans le cadre de la semaine bleue.</p> <p><i>Mme TROPÉE remarque que la demande de gratuité du C.C.A.S a été anticipée alors que pour les</i></p>

			<p><i>pompiers, il faudra un remboursement. Elle demande dans quelles conditions les critères de la gratuité pourraient être déterminés afin d'éviter de repasser au cas par cas devant le Conseil municipal.</i></p> <p><i>Mme CLOAREC lui répond que cela sera le travail du groupe de travail vie associative qui devra être validé par la commission des Finances.</i></p>
169	7.10	Médiathèque - Exposition et conférence sur le thème « Musique et cinéma » - Prise en charge de frais	Approuvé à l'unanimité des présents et représentés - Prise en charge des frais s'élevant à 50€.
170	7.10	Patrimoine - Don d'une borne jacquaire à la Ville de Vitré	<p>Approuvé à l'unanimité des présents et représentés – Acceptation du don d'une borne jacquaire par Monsieur MALVAL.</p> <p><i>M. TRAVERS demande où sera implantée la borne jacquaire.</i></p> <p><i>Mme BOUQUAY lui répond qu'elle sera installée le long de l'escalier de la promenade Saint-Yves.</i></p>
171	7.10	Patrimoine - Contrat de maintenance des orgues de Vitré	<p>Approuvé à l'unanimité des présents et représentés - Proposition de n'avoir recours qu'à un seul intervenant pour la maintenance des quatre orgues des églises Notre-Dame et Saint-Martin.</p> <p><i>M. LAPAUSE rappelle que toutes les délibérations ayant une incidence financière doivent préalablement être soumises à la commission des finances.</i></p>
172	7.10	Centre Culturel – Places offertes aux médias	Approuvé à l'unanimité des présents et représentés - Offre de 10 places maximum par spectacle.
173	1.2	Rapport du délégataire 2015 – Délégation de Service Public – Eau	<i>M. MÉHAIGNERIE retire cette question de l'ordre du jour en raison de l'absence de J.P. LEBRY et surtout de la loi NOTRE qui interroge sur la compétence de l'eau.</i>
174	1.2	Rapport du délégataire 2015 – Délégation de Service Public – Assainissement	<i>M. MÉHAIGNERIE retire cette question de l'ordre du jour en raison de l'absence de J.P. LEBRY et surtout de la loi NOTRE qui interroge sur la compétence de l'assainissement.</i>
175	1.1	Règlement intérieur sur les marchés publics	Approuvé à l'unanimité des présents et représentés - Abrogation du règlement intérieur des marchés publics qui sera remplacé par un guide interne adapté à la réglementation actuelle, évolutif et simple d'utilisation, la commission d'appel d'offres conservant les prérogatives qui découlent de la réglementation applicable.
176	1.1	Marché de maintenance des installations de levage (ascenseurs) – Groupement de commandes	Approuvé à l'unanimité des présents et représentés - Signature d'une convention permanente de groupement de commandes pour le marché de maintenance des installations de levage entre la Ville et le C.C.A.S.

177	1.1	Décisions prises par le Maire en matière de marchés publics	Pour information du Conseil municipal.
178	2.1	ZAC de la Roncinière, actualisation du bilan financier	<p>Approuvé à l'unanimité des présents et représentés - Bilan financier actualisé s'établissant désormais à la somme de 9 986 653 € HT. Le prix de vente du m² foncier des lots libres est fixé à 95€ HT/m² pour les lots destinés initialement à recevoir des PSLA. Le prix de vente des m² destinés à recevoir l'équipement VALOPARC à 13 € HT/m² au profit du SMICTOM.</p> <p><i>M. MOREL remarque que si les grands lots (autour de 600 m²) peinent à trouver acquéreur, les lots d'une surface inférieure se commercialisent à un rythme soutenu.</i></p> <p><i>M. TRAVERS considère qu'une surface de 600 m² est une petite surface de terrain.</i></p> <p><i>M. MÉHAIGNERIE pense que la jeune génération n'éprouve pas de besoin pour de grands terrains. Elle préfère des petites surfaces sans entretien du végétal, mais permettant de bénéficier d'intimité.</i></p> <p><i>Il rappelle que les enveloppes de subvention du logement social ne sont globalement pas diminuées mais réorientées sur la rénovation du parc ancien.</i></p> <p><i>M. LAPAUSE réitère sa demande de passer préalablement ce type de délibération devant la commission des finances.</i></p>
179	2.2	ZAC des Artisans, convention Ville de Vitré-Société JRI	<p>Approuvé à l'unanimité des présents et représentés – Accord convention à intervenir.</p> <p><i>M. MOREL précise que le projet d'immeuble contient 23 logements représentant une surface de 1790 m² de plancher.</i></p> <p><i>M. MÉHAIGNERIE annonce une prochaine campagne de sensibilisation vers les investisseurs pour les encourager sur du logement locatif.</i></p> <p><i>La demande, notamment des cadres, est très forte alors que l'offre de logement est faible (rapport de 1 à 15). Il rappelle que la Ville ne bénéficie pas du dispositif PINEL entraînant une fuite des investisseurs sur Dinard, Saint-Malo et Rennes.</i></p> <p><i>Après deux rencontres avec Mme La Ministre du Logement, il espère prochainement que ce dispositif sera étendu à Vitré pour quelques logements permettant de débloquer des programmes collectifs.</i></p>
180	1.4	ZAC des Artisans, effacement des réseaux aériens - Convention avec le SDE 35	Approuvé à l'unanimité des présents et représentés – Confirmation de l'engagement de la Ville à réaliser et à financer les travaux d'effacement de réseaux et d'éclairage.
181	2.1	ZAC des Artisans, approbation d'un CPAPE	Approuvé à l'unanimité des présents et

			représentés - Approbation du cahier de prescriptions architecturales urbaines et paysagères.
182	7.5	Mise en place d'un Fonds de Rénovation du Patrimoine	<p>Approuvé à l'unanimité des présents et représentés – Validation du fonds de rénovation du patrimoine et de l'attribution d'une enveloppe annuelle destinée à ces subventions. La gestion de ce fonds sera déléguée au FIH.</p> <p><i>Mme BOUQUAY explique que la ville travaille avec le cabinet URBANIS pour identifier les maisons ayant besoin d'être remises en état et accompagner les propriétaires à monter des dossiers sur la base d'un diagnostic approfondi. Il s'agit d'aller plus loin que la rénovation des seules façades.</i></p> <p><i>M. MÉHAIGNERIE demande dans un second temps, de réfléchir pour savoir si la Ville doit aller plus loin en obligeant la rénovation en tenant compte des conditions de ressources. Il s'agit d'un enjeu de taille pour le dynamisme commercial et l'attractivité.</i></p> <p><i>M. MORIN : la Ville pourrait dans ce cas soutenir la démarche des propriétaires par des garanties d'emprunt permettant de débloquer des prêts.</i></p> <p><i>Mme BOUQUAY cite Victor Hugo, comme argument pour demander la rénovation des façades, qui déclamait en 1825 que « dans un édifice, il y a deux éléments : son usage qui appartient au propriétaire et sa beauté qui appartient à tous ».</i></p> <p><i>M. MÉHAIGNERIE expose également que « la juxtaposition entre l'ancien et le contemporain est une sorte de vibration entre les racines du passé et la modernité ». Accepter du contemporain en cœur de ville est pour lui une nécessité qui permet de mettre en valeur l'ancien. L'hôtel Duguesclin est l'exemple même de ce qu'il ne faudrait pas faire, en exigeant de reconstruire exactement sur les traces anciennes de construction, source de surcoûts et de difficultés, voire mise en danger, des ouvriers travaillant sur ces chantiers.</i></p>
183	3.6	Rétrocession des équipements communs, lotissement Route du Bourgneuf	<p>Approuvé à l'unanimité des présents et représentés - Accord convention à intervenir.</p> <p><i>M. MOREL propose que la dénomination de la voie d'accès au lotissement soit retenue par le Conseil municipal des enfants dans la mesure où son mandat ne sera pas terminé à l'achèvement des travaux.</i></p> <p><i>M. HEULOT souligne que ces nouveaux habitants pourraient se plaindre des nuisances sonores liées à l'activité du stand de tir alors que celui-ci tente de les diminuer.</i></p> <p><i>M. MOREL rappelle l'enjeu important de la reconstruction de la ville sur elle-même et la préservation des terres agricoles. A chaque opération,</i></p>

			<p><i>on vient effectivement changer l'environnement.</i></p> <p><i>M. MORIN partage l'analyse de M. HEULOT et suggère que le coût du m² permette de participer financièrement au déménagement ou à l'aménagement des activités antérieurement installées qui sont impactées par ces nouvelles installations.</i></p> <p><i>M. MOREL expose l'utilité de la taxe communale qui sert également à cela et qui ne s'élève à Vitré qu'à seulement 1,1 %. Un débat devra également porter sur le montant de cette taxe et la participation des nouveaux lotissements aux infrastructures générales de la commune.</i></p>
184	3.2	Vente Ville de Vitré / Mr et Mme JEULAND Serge et Myriam –	Approuvé à l'unanimité des présents et représentés – Constat de la désaffectation et du déclassement de la parcelle, accord des conditions de vente.
185	3.2	Vente Ville de Vitré / SMICTOM, ZAC de la Roncinière	<p>Approuvé à l'unanimité des présents et représentés – Accord des conditions de vente.</p> <p><i>M. MOREL informe le Conseil municipal de l'incendie de la déchèterie, sans doute d'origine criminelle, ayant eu lieu le jour même. Les usagers vitréens seront réorientés vers les autres déchèteries du SMICTOM et la réouverture du site sera progressive et entière à compter du 11 juillet. Il rappelle que le nouvel équipement sera ouvert aux usagers le 27 juillet prochain.</i></p>
186	3.5	Déclassement d'une emprise foncière Rue du Commandant Pétri -	Approuvé à l'unanimité des présents et représentés – Constat de la désaffectation des emprises occupées actuellement comme base de chantier, approbation du projet de déclassement et lancement d'une enquête publique. Le lancement et la procédure de l'enquête feront l'objet d'un arrêté du Maire.
187	3.2	Information de préemption	<i>Pour information du Conseil municipal.</i>
188	2.2	Restauration de l'enceinte certifiée – propriété M. JEULAND	Approuvé à l'unanimité des présents et représentés – Validation d'une convention entre la Ville de Vitré et M. JEULAND.
189	7.5	Convention de partenariat pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine	<p>Approuvé à l'unanimité des présents et représentés – Validation de la convention.</p> <p><i>M. COIGNARD observe que la Région ne fait plus de contrat pluriannuel, qu'il n'y aura par an que 2 projets au maximum et que la limite financière de la Région n'excède pas 60 000 € alors qu'il est prévu 80 000 €.</i></p> <p><i>M. MÉHAIGNERIE précise que cette convention ne lie la Ville qu'à l'Etat.</i></p> <p><i>M. BRAULT rapporte différents contacts avec les services de la Région. Le projet de convention leur avait été remis le 16 mars dernier mais il n'a fait l'objet de réserve que la veille du Conseil municipal. La</i></p>

			<i>version de la convention distribuée prend en compte leurs remarques en précisant que les sommes portées dans le tableau n'engageaient pas la Région et résultaient simplement de l'application actuelle du guide des aides de cette dernière.</i>
190	8.9	Convention de partenariat avec l'association Zénith FM – promotion de la saison artistique culturelle 2016/2017	Approuvé à l'unanimité des présents et représentés - Signature de la convention de partenariat. <i>Mme CLOAREC déplore que la station de Zénith FM vienne de cesser d'émettre en raison de ses difficultés budgétaires.</i>
191	4.1/4.2	Remboursement des frais de mission du personnel	Approuvé à l'unanimité des présents et représentés - Alignement des remboursements forfaitaires des frais d'hébergement en province sur ceux de Paris et grandes villes, soit un tarif unique de 60€.
192	4.1/4.2	Mise à jour du tableau des effectifs	Approuvé à l'unanimité des présents et représentés - Mise à jour du tableau des effectifs. <i>Mme MOUCHOTTE regrette dans la présentation, l'absence de totaux en bas de chaque tableau.</i> <i>Mme CHARLOT remarque que les effectifs de la collectivité n'ont pas bougé depuis le dernier bilan social et s'établissent à 281 personnes représentant 247 EPT.</i> <i>M. COIGNARD souligne que le service Patrimoine est régulièrement affecté par des suppressions de postes.</i> <i>Mme BOUQUAY estime qu'il est difficile de remplacer un poste de catégorie A par un poste de catégorie B car le travail qu'on peut attendre de chacun n'est pas de la même nature.</i>
193	4.1/4.2	Tableau des effectifs : modification	Approuvé à l'unanimité des présents et représentés - Modifications apportées au tableau des effectifs.
194	2.2	Travaux enceinte fortifiée – Convention Madame MENGUY	Approuvé à l'unanimité des présents et représentés – Validation d'une convention entre la Ville de Vitré et Mme MENGUY.

QUESTIONS DIVERSES :

M. MÉHAIGNERIE, M. MAISONNEUVE et M. VEILLÉ font part de leur rencontre avec les commerçants à l'issue de laquelle il a été décidé de ne pas modifier le 25 août prochain les tarifs du stationnement sur voirie mais d'attendre une période de 4 à 6 mois. En revanche, l'instauration du stationnement payant sur le parking Gare Nord et sur le parking Pierre Lemaître est maintenue pour l'ouverture du PEM, mais avec les tarifs actuels.

Les commerçants notent l'effort de la Ville pour rénover, pour le PEM, pour l'animation mais ils craignent la concurrence avec le secteur commercial périphérique. M. MÉHAIGNERIE propose une charte réciproque avec les commerçants pour soutenir leur activité avec la piétonisation, le fleurissement et, de leur côté, les commerçants s'engageraient à étendre leurs horaires jusqu'à 13h00 pour créer une dynamique.

M. MÉHAIGNERIE remercie chaleureusement M. LAIZÉ, Directeur Général des Services Techniques, qui participe à son dernier Conseil municipal, pour le travail effectué et son efficacité.

M. LAIZÉ se félicite de douze années de bonheur au sein de la collectivité et invite les membres du Conseil municipal à son pot de départ, le 1er septembre prochain, à 11h00, au Pôle Aménagement. Son départ coïncide avec l'ouverture du PEM qu'il avait à cœur de finir et qui constitue, à ses yeux, une très belle réussite architecturale.